

Programme de formation

Communiquer en direction des publics en situation de handicap

Objectifs :

Soucieuses de rendre la culture accessible à tous, les structures culturelles enrichissent leurs offres avec des services et des actions prenant en compte les différentes situations de handicap de leurs publics. Si ces projets ont demandé en amont aux professionnels de l'accueil des publics et de la médiation culturelle de se sensibiliser à ces problématiques et d'adapter leurs techniques, la communication autour de ces projets nécessite elle aussi des dispositifs spécifiques.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- identifier les publics cibles
- adapter les outils de communication en fonction des besoins et des déficiences
- communiquer auprès des bons réseaux
- développer des partenariats efficaces
- envisager d'augmenter sa visibilité grâce à la marque « Tourisme et handicap »
- fidéliser les publics en situation de handicap

A l'issue de cette formation, la structure ou le service disposera des outils pour rejoindre, développer et fidéliser ses publics en situation de handicap autour de son offre culturelle accessible.

Publics et prérequis :

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de la communication et des relations avec les publics, mais aussi en charge de la médiation au sein de structures culturelles (muséales, patrimoniales, spectacle vivant de bibliothèque).

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Structuré autour des connaissances théoriques, de nombreux exemples et du partage d'expériences des intervenants, le contenu de cette formation accorde également une place importante aux projets de chacun des participants. L'espacement des demi-journées permettra ainsi aux participants d'avoir un temps de travail personnel pour engager un projet de communication accessible.

Durée :

7 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Appréhender les situations de handicap et la législation

les différents handicaps et leurs besoins

les obligations légales, notamment en matière de communication accessible et le registre d'accessibilité

Repérer les outils et les actions accessibles sur lesquels communiquer
les offres naturellement accessibles à ces publics
les services et actions spécifiques proposés à ces publics dans sa structure

Utiliser des outils de communication adaptés
les documents imprimés (support tout public ou support adapté ?, le cas des documents en FALC, brochures en braille ou sonores ?...)
les pages web : respecter les obligations légales du RGAA
les réseaux sociaux : particularités et intérêts stratégiques
la newsletter : utilité et contenu
la publicité traditionnelle : affiches, insertions, etc.
les applications : contenu et ergonomie

Communiquer auprès des bons réseaux
les réseaux handicaps de son territoire (associations et établissements spécialisés)
la presse spécialisée (papier et web)
les salons professionnels
l'évènementiel interne à sa structure ou sur son territoire (semaine du handicap, journées Tourisme et handicap...)
site Internet post-Covid « Culturecheznous »

Témoignage d'un site culturel exemplaire en matière de communication

Développer des partenariats
les partenaires possibles
les partenariats à courts ou longs termes

Maîtriser la marque « Tourisme et handicap »
conditions d'obtention
avantages et inconvénients

Travailler le cas de la signalétique
les formes de signalétiques à prendre en compte (directionnelle et informative)
les règles à respecter en terme de lisibilité et de compréhension

Cas pratiques
conception par chaque participant d'un projet de communication pour sa structure. Temps de travail personnel
mise en commun

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la

validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :

Une netographie et une bibliographie sont fournies aux participants à l'issue de la formation.